

CONSEILS & PERSPECTIVES

Le magazine des experts-comptables des Hauts-de-France | N°12

**Les temps forts
d'un semestre engagé**

Dossier spécial
**Cap sur les nouvelles
missions**

**Les secrets
d'une communication
impactante**



**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES**



Région Hauts-de-France

Liberté, Égalité, Souveraineté

Chez ECMA, nous adoptons une approche d'interopérabilité. C'est pourquoi notre plateforme de facturation électronique agréée jefacture.com est conçue pour s'intégrer à tous vos outils comptables existants et aux banques de vos clients.

Choisir jefacture.com, c'est préserver l'indépendance technologique de votre cabinet.



Crédit photo : Bugeat buste, Père Igor - CC BY 4.0.

 **jefacture.com**
Une solution ECMA

 Plateforme agréée
Facturation électronique
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

Septembre 2026 | N°12

VIE DE LA COMMUNAUTÉ

- p. 4 Retour sur les actions du 1^{er} semestre
- p. 10 Découvrez la PEP : Plateforme d'Exercice Professionnel !
- p. 12 Une question ? Une réponse d'expert !
- p. 13 Les Hauts-de-France brillent lors de la cérémonie du DEC

DOSSIER

- p. 14 Cap sur les nouvelles missions

ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION

- p. 22 Les secrets d'une communication impactante

SANTÉ DES ENTREPRISES

- p. 26 Image PME : analyse régionale du 1^{er} trimestre 2026

A LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- p. 32 Cyclotourisme, la plus belle échappée des Hauts-de-France

- p. 36 Portrait de famille
- p. 38 Agenda



Éditeur : Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France
Siège : 10, rue de Tenremonde à Lille – 03 20 15 80 80
Représentation territoriale : 516, rue Saint-Fuscien à Amiens – 03 22 71 28 00
Directrice de la publication : Corinne RENART - Responsable de la rédaction : Vincent LEFEBVRE
Coordination du projet : Anissa YAHYAoui – e-mail : ayahyaoui@oec-hdf.com

Droits et copyrights :
Conception graphique : Agence Mixte - agencemixte.com - JD Graphiste - Imprimeur : La Gazette Medias
Photographes : Aurélie EVRARD, Cyrille STRUY, Nolwenn LEURQUIN et Hilde LENAERTS du Département du Nord, Stéphane BOUILLAND et Anne-Sophie FLAMENT de Hauts-de-France Tourisme, Nicolas BRYANT de Somme Tourisme, Bruno GOUHOURY d'Aisne Tourisme et Hauts-de-France Tourisme.
La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans ce numéro est interdite sauf autorisation préalable du directeur de la publication. Les articles publiés dans ce numéro n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

RETOUR SUR LES ACTIONS DU 1^{ER} SEMESTRE

Le premier semestre 2026 a été marqué par de nombreuses initiatives et temps forts qui ont illustré le dynamisme et l'engagement de l'institution. À travers cette nouvelle lecture visuelle, découvrez une sélection d'actions portées par plusieurs commissions, notamment Agricole, Club Actions sportives et Communication & Attractivité, au service de la profession et de son rayonnement.



1 à 5 – Réunion partenaire annuelle

Début 2026, le Conseil régional de l'Ordre a réuni ses partenaires sponsors à Arras pour présenter le bilan des actions de l'année, évaluer les résultats et aborder les défis et projets à venir. Un moment intéressant pour renforcer les liens et lancer de nouvelles initiatives.



6 à 11 – Actions de la commission Agricole

Au premier semestre, la commission a mené son opération annuelle du Prix du BTS ACSE auprès de cinq établissements des Hauts-de-France, permettant de sensibiliser et de rencontrer une centaine d'étudiants se destinant à l'installation agricole. Cette période s'est achevée par la participation au salon Terres en Fête à Tilloy-lès-Mofflaines, événement majeur du monde agricole régional. Pendant trois jours, les membres de la commission ont pu échanger avec les exploitants sur les actualités et les enjeux de la profession, parmi lesquels figure la généralisation de la facture électronique.



12 à 24 – Première édition de « Femmes du Chiffre & du Droit – Femmes de Confiance »

Cet événement dédié aux enjeux contemporains de gouvernance, d'influence et de leadership au sein des professions réglementées a été organisé le 26 mars dernier à EuraTechnologies à Lille. Les professions du chiffre et du droit jouent un rôle clé dans l'économie régionale, en contribuant à la sécurisation et au développement des organisations. Dans ce contexte, la place des femmes évolue significativement : comment valoriser le rôle stratégique des femmes dans les métiers de confiance ? Cette action, portée par Khadija SABRI, Elue du Conseil régional de l'Ordre et Administratrice de l'Association Femmes Experts-Comptables, a répondu pleinement aux objectifs fixés pour cette première édition.





1



2

1 à 8 - Opération Allo impôt
Cette opération nationale, relayée à l'échelle régionale, a une nouvelle fois démontré son efficacité et son impact positif sur l'image de la profession, avec près de 90 retombées médiatiques enregistrées cette année. Treize porte-paroles, répartis sur l'ensemble des cinq départements, ont été mobilisés pour répondre aux demandes des journalistes, qui continuent de porter un vif intérêt à cette mission citoyenne. Des permanences physiques ont également été assurées, principalement dans le département du Nord, à Quiévy, Roubaix et Tourcoing.



3



4



5



9



10



11



12



13



14



17

9 à 17 - Participation à Lille-Hardelot
Pour la 5^e année consécutive, les instances ont pris part, le 7 juin, à la course cycliste Lille-Hardelot. Ce rendez-vous sportif et convivial, dont la notoriété ne cesse de croître, constitue un moment privilégié de partage et de cohésion. Nous remercions chaleureusement nos partenaires Agiris et UCPS pour leur précieux soutien dans la réalisation de cette action.

ON PARLE DE NOUS

Sélection de quelques retombées médiatiques de l'opération *Allo Impôt 2026*



TV
Interview de Corinne RENART dans la matinale « *Bonjour le Nord* » de BFM Lille le 2 juin. Rediffusée à 5 reprises dans la journée.
Interview de Ludovic MOY dans le reportage « *Avant-dernier jour pour faire sa déclaration* » diffusée dans le 12/13 de France 3 Picardie le 3 juin avec deux rediffusions : dans le 19/20 le même jour et dans la matinale Télématin de France 2 le 4 juin.



Presse écrite
Article « *Déclaration des revenus : les conseils d'une experte-comptable* » avec l'interview de Khadija SABRI, paru dans Terres et Territoires le 29 mai.



Radio
Interview de Virgile ADOKANTO diffusée les 18 et 25 mai sur Champagne FM.
Interview de Vincent LEFEBVRE, diffusée le 26 mai sur RCF Hauts-de-France.
Interview de Mickaël NOULLEZ, diffusée le 28 mai sur Chérie FM.
Interview de Thomas PHILIPPE, diffusée le 1^{er} juin sur Radio PFM.



6



7



8



15



16



18



19



20



21



22

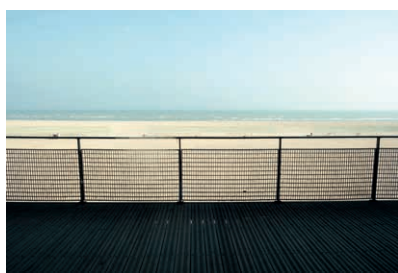
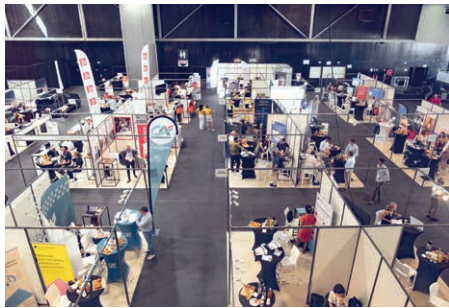


23



24

18 à 24 - Job dating
Le 9 juin, la 3^e édition du Job dating, co-organisée avec l'Opco Atlas à Lille et à Amiens, a une nouvelle fois démontré la pertinence de ce format de recrutement. L'action a permis à une quinzaine de cabinets de rencontrer près de 150 candidats en recherche d'emploi, favorisant ainsi les échanges et les opportunités professionnelles.



Campus 2026 : cap sur le conseil et la valeur ajoutée

Les 25 et 26 juin derniers, le Campus régional a réuni plus de 330 participants et 150 représentants partenaires au Kursaal de Dunkerque autour du thème « Cap conseil : prenez le large vers la valeur ajoutée ». Conférence inspirante, ateliers-formation et temps d'échanges ont rythmé ces deux journées consacrées à l'évolution du métier et aux nouvelles opportunités de développement des cabinets. Parmi les temps forts de cette édition, la présence de personnalités marquantes, telles que Guillaume NÉRY et Julien BING, a particulièrement retenu l'attention des participants.

DÉCOUVREZ LA PEP : PLATEFORME D'EXERCICE PROFESSIONNEL !

PEP est la plateforme sécurisée et collaborative de l'Ordre des experts-comptables, conçue pour renforcer l'efficacité et la performance de l'institution dans la conduite de ses missions, tout en maintenant une relation de qualité avec les professionnels.

La Plateforme d'Exercice Professionnel (PEP) constitue l'un des projets majeurs de modernisation engagés par le Conseil national. Dans un contexte d'évolution constante des métiers et des attentes des professionnels, elle a été conçue pour accompagner la transformation de l'institution, renforcer l'efficacité de ses missions et améliorer l'expérience de l'ensemble de ses utilisateurs.

Véritable espace numérique sécurisé et collaboratif, PEP a pour vocation de devenir le point d'entrée privilégié des échanges entre les Conseils régionaux, le Conseil national et les professionnels. Experts-comptables, experts-comptables stagiaires, maîtres de stage, contrôleurs de stage ou encore élus impliqués dans les instances ordinales pourront y réaliser leurs démarches, suivre l'avancement de leurs dossiers et accéder à des services adaptés à leurs besoins.

Au-delà de la dématérialisation des procédures, PEP porte une ambition plus large : simplifier les interactions, harmoniser les pratiques et garantir une meilleure qualité de service sur l'ensemble du territoire. En centralisant les informations et en sécurisant les échanges, la plateforme contribuera également à renforcer la fiabilité des données et la fluidité des processus.

Pensée comme un projet collectif, PEP s'appuie sur l'expertise des équipes du Conseil national, des Conseils régionaux et des Key Users – référents métiers du programme et de l'outil PEP. Cette démarche de co-construction permet de développer une solution au plus près des réalités du terrain et des attentes de la profession.

Avec PEP, l'Ordre se dote ainsi d'un outil moderne, évolutif et fédérateur, destiné à accompagner durablement les professionnels et à soutenir les missions ordinales au service de la profession comptable. ▢

LE TÉMOIGNAGE

Catherine COUDEVYLLE & Idalina MARQUES, Permanentes du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France en charge du déploiement PEP dans la région

Permanent au sein de l'Ordre des Hauts-de-France, nous faisons partie du projet PEP en tant que « Key Users ». Cette aventure, nous pouvons la nommer ainsi car entre nos déplacements au Conseil national et les différents ateliers, notre expérience du terrain a été analysée et conceptualisée. L'objectif est de mettre à disposition une plateforme fonctionnelle répondant aux besoins des différents acteurs de la profession. Celle-ci sera votre lien d'entrée que vous soyez expert-comptable ou expert-comptable stagiaire. Grâce à la PEP, nous serons sur une dématérialisation totale de vos démarches professionnelles (inscription au stage ou au Tableau, modifications dans vos structures, suivi de vos experts-comptables stagiaires, demande de radiation...) le tout validé par votre signature électronique. Le projet PEP nous semble être une belle initiative au service de l'avenir aussi bien pour les professionnels que pour l'institution. Nous sommes reconnaissantes que notre avis et notre expertise soient pris en compte. Nous resterons à votre service et serons vos interlocutrices lors de vos démarches en ligne. Rendez-vous en 2027 !



L'INTERVIEW FLASH



Jean-Marc JAUMOUILLÉ, Vice-Président du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables en charge du Secteur Exercice professionnel et de la commission Juridique et Tableau



Pour quelles raisons PEP est un projet aussi important pour l'Ordre ?

PEP a pour ambition de moderniser nos méthodes de travail, améliorer la qualité de nos services et renforcer l'image de notre institution. Concrètement, PEP simplifiera les tâches quotidiennes des équipes des Conseils régionaux et du Conseil national, tout en digitalisant les échanges avec la profession pour plus d'efficacité, de sécurité et de fiabilité. Pour les experts-comptables, les stagiaires, les élus, les maîtres et contrôleurs de stage, PEP deviendra le portail de référence pour réaliser, suivre et valider leurs démarches auprès de l'Ordre. PEP n'est donc pas seulement un outil : c'est un véritable levier de modernisation, de performance et de confiance pour notre profession.

Quel message souhaitez-vous adresser aux équipes et à tous ceux qui vont utiliser PEP dans les mois à venir ?

Il s'agit d'un projet d'une très grande complexité car il concerne tous les volets régaliens de l'institution :

Tableau, stage, cotisations, assurance, qualité, LBC-FT... L'évolution de la réglementation et du paysage professionnel au cours des 20 dernières années a multiplié les cas à traiter et les règles de fonctionnement, jusqu'à l'étouffement du système actuel. L'usage du nouveau système d'information ne sera en outre plus réservé à l'institution, il s'ouvrira aux professionnels, mais aussi aux élus, favorisant ainsi les interactions et la mise à jour des données (l'un des gros points faibles du système actuel). Son développement aura nécessité plusieurs années. En fin d'année 2026, nous livrerons le premier module, à savoir le stage. Et très rapidement ensuite le module Tableau. Je compte sur vous tous pour vous approprier PEP.

Opération digitale

Les Jeudis de l'Ordre

Votre rendez-vous mensuel d'inspiration pro !



Chaque 1^{er} jeudi du mois

1h de webinaire utile et concret !

Des thématiques 100 % cabinet pour booster votre pratique professionnelle.



UNE QUESTION ? UNE RÉPONSE D'EXPERT !

Êtes-vous assuré(e) pour les risques cyber ?

Les cabinets d'expertise comptable sont devenus des cibles privilégiées pour les cybercriminels. Vol de données, faux ordres de virement, usurpation d'identité, blocage des systèmes d'information ou encore attaques par ransomware : les risques cyber ne relèvent plus d'un scénario exceptionnel mais d'une menace quotidienne. Face à cette réalité, le contrat groupe souscrit par le Conseil national de l'Ordre évolue en profondeur en 2026 afin de renforcer la protection des experts-comptables qui le souhaitent, notamment sur les volets cyber et fraude.

Une couverture cyber renforcée

Le nouveau contrat risques cyber et fraude, désormais assuré par Allianz Trade, améliore sensiblement les garanties proposées aux cabinets. Désormais, les dommages liés à un cyberincident sont couverts jusqu'à 200 000 euros, sans la sous-limite de garantie existant avec l'ancien contrat par poste d'indemnisation. Autre évolution majeure : l'intégration d'une garantie fraude à hauteur de 100 000 euros. Cette couverture concerne les risques de fraude interne et externe tels que les pertes causées par les collaborateurs internes à l'entreprise ou les pertes causées par certains tiers dont les cas de « social engineering » (instructions, commandes ou encore factures falsifiées). Cette extension répond à l'augmentation constante des tentatives d'escroquerie visant les cabinets. Le contrat prévoit également une capacité globale de 10 millions d'euros par sinistre reconstituable deux fois par année d'assurance pour le cas où surviendrait un sinistre de masse.

La prévention devient indispensable

L'assureur renforce parallèlement ses exigences en matière de sécurité informatique. Pour bénéficier pleinement des garanties, plusieurs prérequis techniques doivent être respectés :

- mots de passe renforcés,
- mises à jour régulières des logiciels et systèmes,
- antivirus et firewall actifs en permanence,
- sauvegardes déconnectées testées chaque année,
- authentification multifacteurs (MFA) pour les cabinets de plus de 30 M€ de chiffre d'affaires.

En cas de non-respect de certaines mesures de prévention, des franchises majorées peuvent être appliquées si cette défaillance a contribué au sinistre.

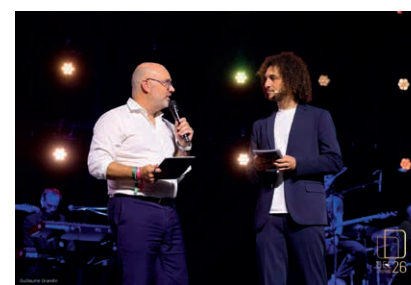
Votre cabinet est-il suffisamment couvert ?

Le contrat groupe conserve par ailleurs son socle historique de responsabilité civile professionnelle « tout sauf », avec des garanties pouvant atteindre 2,5 millions d'euros en première ligne, complétées si nécessaire par des contrats de seconde ligne. Ces extensions prennent tout leur sens dans un contexte où les conséquences financières d'une cyberattaque dépassent largement le seul coût informatique : interruption d'activité, pertes d'exploitation, atteinte à la réputation, responsabilité vis-à-vis des clients ou encore frais de reconstitution des données. Une garantie complémentaire permet notamment de couvrir les frais supplémentaires d'exploitation engagés après la restauration du système d'information, un enjeu particulièrement sensible pour les cabinets dont les données sont hébergées chez des prestataires externes. Aujourd'hui, la vraie question n'est donc plus de savoir si un cabinet peut être victime d'une cyberattaque mais s'il est réellement préparé... et correctement assuré !

Source : Article « Le contrat groupe fait peau neuve en 2026 ! » par Gaëlle PATETTA, Secrétaire générale déléguée & Directrice du département institutionnel du Conseil national de l'Ordre paru dans le SIC mag N°456 Février-Mars 2026

LES HAUTS-DE-FRANCE BRILLENT LORS DE LA CÉRÉMONIE DU DEC

La région a fièrement participé à la cérémonie de remise du Diplôme d'Expertise Comptable tenue à Paris le 26 juin dernier, marquant une étape majeure pour les nouveaux diplômés. Le spectaculaire défilé des régions a mis en lumière la richesse de nos territoires et l'engagement de l'institution auprès des nouveaux diplômés. (Re)vivez cet instant fort à travers un retour en images de cette belle soirée.



Crédit photographique : © Guillaume Grandin – Arnaud Mallez

CAP SUR LES NOUVELLES MISSIONS

 Temps de lecture
12 mn

Longtemps identifié comme le garant de la fiabilité de l'information financière et fiscale, l'expert-comptable voit aujourd'hui son rôle évoluer profondément. La digitalisation des processus, l'arrivée de la facturation électronique, les nouvelles exigences réglementaires, les enjeux de durabilité ou encore les attentes croissantes des dirigeants conduisent la profession à repenser son modèle.

Cette évolution ne constitue pas une simple modernisation des pratiques. Elle traduit une transformation majeure du métier, marquée par l'émergence de nouvelles compétences et de nouveaux domaines d'intervention. Gestion de patrimoine, accompagnement social et RH, exploitation des données, conseil en transition numérique, accompagnement des acteurs publics ou encore durabilité : les opportunités de développement sont nombreuses pour les cabinets.

Dans la continuité des réflexions portées par le Campus 2026, ce dossier met en lumière plusieurs missions à fort potentiel qui dessinent les contours de l'expert-comptable de demain : un professionnel toujours garant de la confiance, mais également partenaire stratégique de la performance et de la transformation des organisations.



« Développer de nouvelles missions est indispensable pour s'adapter aux évolutions du marché, assurer la pérennité de nos cabinets et rester compétitif ; se renouveler n'est plus un choix, mais une nécessité. »

Vincent LEFEBVRE
Président de la commission
Communication & Attractivité

GESTION DU PATRIMOINE :

un accompagnement à forte valeur ajoutée

Longtemps perçu comme le spécialiste de la comptabilité, de la fiscalité et de l'accompagnement des entreprises, l'expert-comptable voit aujourd'hui son champ d'intervention s'élargir considérablement. Parmi les nouvelles missions qui se développent, le conseil en gestion de patrimoine occupe une place croissante. Cette évolution répond à une demande forte des dirigeants d'entreprise, des professions libérales et des particuliers qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement global dans la gestion, la protection et la transmission de leur patrimoine.

Grâce à sa connaissance approfondie de la situation économique, fiscale et juridique de ses clients, l'expert-comptable dispose d'une vision globale lui permettant d'identifier les enjeux patrimoniaux et de proposer des stratégies adaptées. Son intervention peut porter sur l'optimisation fiscale, la préparation de la retraite, la transmission d'entreprise, la protection du conjoint, l'organisation du patrimoine immobilier ou encore les choix de détention des actifs. Dans ce domaine, l'expert-comptable devient un véritable conseiller de confiance capable d'accompagner ses clients sur le long terme.

Conscient de ces nouvelles attentes et des opportunités qu'elles représentent pour la

profession, le Conseil régional de l'Ordre et l'IRF Form@t se mobilisent afin de favoriser le développement des compétences patrimoniales au sein des cabinets. Plusieurs actions visant à accompagner les professionnels dans cette évolution sont mises en place. Parmi ces initiatives figure la création d'un diplôme universitaire intitulé « *Stratégies Patrimoniales, structuration et optimisation civiles et fiscales* » en partenariat avec l'ISEA de l'Université Catholique de Lille. Cette formation inter professionnelle de haut niveau lancée dès la rentrée 2026 vise à apporter aux professionnels des compétences avancées en structuration patrimoniale, optimisation fiscale et transmission d'entreprise. Organisée en 5 modules sur le Campus Vauban à Lille, elle projette de répondre aux enjeux croissants d'accompagnement stratégique des clients dans un environnement juridique et fiscal en constante évolution.

D'autres actions comme la demi-journée de formation inter professionnelle proposée en février 2026 à Lille à l'ISEA consacrée à *l'usufruit de droits sociaux* et animée par Catherine ORLHAC illustre la volonté de la profession de se positionner comme un acteur majeur du conseil patrimonial en développant une expertise reconnue et adaptée aux enjeux contemporains.



TÉMOIGNAGE

Jean-Daniel WECXSTEEN, Directeur de l'Institut Supérieur d'Expertise et d'Audit – ISEA & Responsable pédagogique du Master Droit et Gestion de Patrimoine

Comment ce D.U permet-il aux experts-comptables de renforcer leur rôle de conseil (et d'accompagner leurs clients sur des problématiques patrimoniales de plus en plus complexes) ?

L'expert-comptable accompagne les entrepreneurs sur les aspects fiscaux, juridiques et comptables. Ce diplôme universitaire a été construit pour lui donner des clés pour compléter cet accompagnement : réfléchir à la transmission et à la répartition du patrimoine ainsi qu'aux moyens d'atteindre ses objectifs. Ces questions sont parfois complexes. L'expert-comptable devrait être en mesure de mettre

en évidence des problématiques dont le client n'a pas toujours conscience. Le D.U. permet d'aborder le droit, la fiscalité patrimoniale, la stratégie et la prévoyance. Chaque thématique est enseignée par un professionnel : avocat, notaire, conseiller en gestion de patrimoine ou formateur spécialisé. La théorie s'accompagnera de cas pratiques pour que le programme soit le plus opérationnel possible.

SOCIAL :

une opportunité de conseil à saisir

Dans un contexte où les attentes des dirigeants évoluent, les missions sociales et RH prennent une place croissante dans l'offre des cabinets. Au-delà de la paie et des obligations déclaratives, les entreprises recherchent aujourd'hui un accompagnement plus global, plus personnalisé et plus stratégique sur leurs enjeux humains.

Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives pour la profession. Parce qu'il connaît l'entreprise, son dirigeant et son organisation, l'expert-comptable est idéalement placé pour proposer des prestations sociales à forte valeur ajoutée. Ces missions permettent de répondre à des besoins concrets tout en développant de nouveaux relais de croissance pour les cabinets.

Parmi les missions émergentes, l'accompagnement retraite constitue un enjeu majeur. Pour un dirigeant, un salarié ou un travailleur indépendant, les questions sont nombreuses : à quel âge pourrais-je partir ? Quand pourrais-je bénéficier du taux plein ? Quel sera le niveau de mes pensions futures ? Existe-t-il des solutions pour améliorer ce niveau de pensions ? En apportant une lecture claire et personnalisée, le cabinet aide ses clients à anticiper, arbitrer et sécuriser leurs décisions.

Autre axe de développement : les entretiens de parcours professionnel. Avec les nouvelles modalités issues de la loi du 24 octobre 2025, les entreprises doivent repenser leur accompagnement des salariés dans la durée. Là encore, l'expert-comptable peut intervenir pour structurer la démarche, sécuriser le cadre, accompagner la conduite des entretiens et aider l'entreprise à transformer cette obligation en véritable outil de gestion des compétences. Ces missions répondent à un double objectif : renforcer l'accompagnement des clients et valoriser l'expertise du cabinet. Elles permettent une évolution considérable, passant d'une logique déclarative vers une approche de conseil, centrée sur l'anticipation, la décision et la performance sociale.

Pour les cabinets, le social devient ainsi un champ d'intervention stratégique. En structurant leur offre autour de nouvelles missions identifiées, ils peuvent générer du chiffre d'affaires additionnel tout en renforçant leur rôle de partenaire de confiance des dirigeants. Les missions sociales constituent un véritable levier de conseil, de différenciation et de développement de la profession.



INTERVIEW FLASH

Mickaël NOULLEZ & Julie THOLLON CHANCEL, Co-Président(e)s de la commission Sociale du Conseil régional de l'Ordre

Comment les cabinets peuvent-ils faire évoluer la perception des missions sociales, encore parfois réduites à la gestion de la paie ?

Les cabinets doivent démontrer qu'ils ne se limitent pas à la production des bulletins de paie, mais qu'ils constituent de véritables partenaires de la performance des entreprises. La création de valeur repose sur une communication claire, une expertise métier reconnue, un conseil proactif et la mesure des bénéfices apportés aux entreprises. Cet accompagnement se traduit notamment par des nouvelles prestations en recrutement, organisation du travail, formation, audit social, GPEC ou encore entretiens professionnels.

Quelles opportunités concrètes voyez-vous pour développer une offre sociale à forte valeur ajoutée ?

Les opportunités les plus porteuses naissent du croisement entre droit social, RH, data et conseil stratégique. La paie devient une porte d'entrée vers des missions à plus forte valeur ajoutée. Les données issues de sa gestion doivent être exploitées pour proposer de nouveaux accompagnements, avec une veille sociale régulière. Les données collectées et l'évolution constante de la réglementation offrent aux cabinets l'opportunité d'identifier les besoins de leurs clients et de proposer des missions de conseil à forte valeur ajoutée.

NUMÉRIQUE : révéler le potentiel de la donnée

Facture électronique, intelligence artificielle, exploitation de la donnée et cybersécurité.... Le numérique transforme profondément l'environnement des entreprises et, avec lui, la profession d'expert-comptable. Loin de se limiter à l'adoption de nouveaux outils, cette révolution ouvre la voie vers de formidables et nouvelles perspectives qui renforcent le rôle de l'expert-comptable.

La réforme de la facture électronique en est l'illustration la plus visible. Initialement perçue comme une contrainte réglementaire, elle constitue surtout une formidable opportunité d'évolution pour les cabinets. En automatisant les échanges et en fiabilisant les données, elle permet de réduire les tâches répétitives et d'accéder plus rapidement à l'information.

Cette évolution donne une nouvelle dimension au concept de « full service », développé depuis plusieurs années par la profession. Le temps libéré par l'automatisation et la disponibilité immédiate des données ouvrent la voie à de nouveaux services : mandat de facturation, gestion des paiements, suivi des délais d'encaissement, recouvrement de créances ou encore crédit management. L'expert-comptable ne se contente plus d'enregistrer les flux ; il accompagne l'entreprise dans son pilotage et son optimisation.

Cette transformation place naturellement la donnée au cœur des nouvelles missions. Les entreprises disposent aujourd'hui d'un volume considérable d'informations mais peinent souvent à en tirer toute la valeur. Grâce aux outils data développés par la profession et aux nouvelles solutions numériques, les cabinets sont en mesure de produire des analyses plus fines et plus pertinentes.

Suivi de la performance économique et financière, anticipation des besoins de trésorerie, analyse des marges, pilotage de l'activité ou encore accompagnement RH : la donnée devient un véritable outil d'aide à la décision. L'intelligence artificielle accélère encore cette dynamique. Désormais accessible et opérationnelle, elle permet d'automatiser certaines tâches, de faciliter l'analyse des informations et de dégager du temps pour le conseil.

L'enjeu est majeur pour les cabinets. Le temps gagné grâce à ces technologies peut être réinvesti dans le développement de nouvelles offres et dans l'accompagnement des clients. Les cas d'usage se multiplient déjà, qu'il s'agisse de renforcer le pilotage économique et financier des entreprises ou d'enrichir les missions sociales et RH grâce à

l'analyse des données disponibles.

Mais cette accélération numérique s'accompagne également de nouveaux risques. A mesure que les flux se dématérialisent et que les données circulent davantage, la cybersécurité devient un enjeu stratégique pour les cabinets comme pour leurs clients.

« Les échanges et flux comptables sont désormais quasi exclusivement numériques et l'arrivée de la facture électronique va accentuer cette évolution », souligne Eric FLAMENCOURT, Expert-comptable et Membre de la commission Innovation & Performance numérique du Conseil régional de l'Ordre

Contrairement aux idées reçues, les attaques ne prennent pas toujours la forme d'un blocage informatique spectaculaire. Certaines sont beaucoup plus discrètes : modification de coordonnées bancaires, interception de factures ou détournement de paiements. « Ces piratages ne bloquent pas les systèmes mais modifient les données, ce qui les rend difficile à détecter », rappelle-t-il.



Dans ce contexte, les experts-comptables ont un rôle majeur de prévention. Leur connaissance des procédures et des systèmes d'information leur permet d'accompagner les entreprises dans l'adoption de bonnes pratiques : utilisation d'espaces clients sécurisés, gestion rigoureuse des mots de passe, sauvegardes régulières, sensibilisation des collaborateurs ou encore sécurisation des accès. La cybersécurité n'est pas seulement une question d'outils ; elle repose avant tout sur une culture du risque partagée par l'ensemble des acteurs. Pour Eric FLAMENCOURT, le message est clair : « Il ne faut surtout pas négliger le sujet. Les sauvegardes, le PRA (Plan de Reprise d'Activité) et/ou le PCA (Plan de Continuité d'Activité) restent le meilleur moyen de rebondir après une attaque. »

Facture électronique, data, IA et cybersécurité participent finalement à une même évolution : celle d'une profession qui s'appuie sur la technologie pour renforcer son rôle de conseil. Plus que jamais, le numérique apparaît comme un levier de création de valeur pour les cabinets et leurs clients. Une opportunité de transformer les contraintes technologiques en véritables moteurs de croissance et de performance.

« La commission Innovation & Performance numérique du Conseil régional de l'Ordre travaille activement sur l'ensemble de ces sujets qui transforment profondément notre métier. Plus particulièrement, la réussite de la réforme de la facture électronique qui nous préoccupe en cette rentrée 2026 repose sur une mobilisation collective. La profession bénéficie d'un dialogue constructif avec les éditeurs et d'un accompagnement fort des finances publiques. La profession dispose aujourd'hui d'un cadre clair pour accompagner les entreprises dans cette transition. Au-delà de la mise en conformité, cette réforme ouvre la voie à de nouvelles missions autour de la gestion des flux, de l'exploitation de la donnée et du conseil. Elle permettra aux experts-comptables de renforcer encore le rôle de partenaire stratégique auprès des dirigeants. »



Boris LELAURE
Président de la commission
Innovation & Performance numérique

SECTEUR PUBLIC : un marché d'avenir pour la profession

Face aux évolutions réglementaires, aux exigences croissantes de transparence et à la recherche d'une gestion toujours plus performante des ressources publiques, les besoins d'accompagnement des acteurs du secteur public se renforcent.

Collectivités territoriales, établissements publics ou structures parapubliques sont confrontés à des enjeux complexes de pilotage, d'organisation et de sécurisation de leurs procédures. Grâce à leur expertise en matière de gestion, de contrôle et d'analyse financière, les experts-comptables peuvent répondre à ce besoin d'accompagnement. Les opportunités de missions sont nombreuses : assistance à la commande publique, accompagnement dans la définition et le suivi des procédures, aide au choix d'un mode de gestion, optimisation des processus ou encore amélioration du pilotage financier. Autant de domaines dans lesquels la profession peut apporter une expertise reconnue et indépendante.

Encore méconnu au sein de la profession, le secteur public représente ainsi un marché à fort potentiel. En investissant ce champ d'intervention, les experts-comptables peuvent diversifier leurs activités et répondre à des besoins croissants d'accompagnement au service de l'intérêt général.



« Le secteur public n'est pas un marché de conquête rapide. Il faut du temps pour appréhender ses règles, ses procédures et construire sa légitimité. Mais les cabinets qui s'y investissent découvrent un environnement riche en opportunités, avec des besoins croissants en matière de gestion, d'organisation et d'accompagnement à la décision. C'est un secteur exigeant mais particulièrement porteur pour l'avenir de la profession. »

Rudy JARDOT
Président de la commission
Associations, Secteur public & Mécénat
du Conseil régional de l'Ordre

DURABILITÉ : une expertise en pleine expansion

La durabilité n'est plus un sujet réservé aux grandes entreprises. Sous l'effet des évolutions réglementaires, des attentes des donneurs d'ordre, des banques et des investisseurs, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) concernent désormais l'ensemble du tissu économique. Dans cette transformation, les experts-comptables s'imposent comme des acteurs de premier plan.

Leur première mission consiste à accompagner les entreprises dans le respect de leurs obligations RSE. Index de l'égalité professionnelle, document unique d'évaluation des risques, bilan des émissions de gaz à effet de serre, rapport de durabilité ou encore devoir de vigilance : les textes se multiplient et nécessitent une expertise croissante. Les experts-comptables ont un devoir d'information, de conseil et de mise en garde auprès de leurs clients afin de les aider à identifier les obligations qui leur sont applicables et à s'y conformer.

Mais leur rôle va bien au-delà de la seule conformité réglementaire. Les enjeux de durabilité deviennent progressivement des leviers de pilotage et de compétitivité. Les professionnels du chiffre accompagnent ainsi les dirigeants dans la recherche

de financements durables, notamment à travers les prêts à impact. Ils interviennent dans le choix et le suivi des indicateurs ESG, la définition des objectifs de progression et l'attestation de leur cohérence. Autre domaine en plein essor : l'accompagnement des entreprises souhaitant formaliser une raison d'être ou adopter la qualité de société à mission.

La transition bas carbone constitue également un nouveau champ d'intervention. Grâce à des formations dédiées, les experts-comptables peuvent réaliser ou évaluer des bilans carbone, identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, construire des plans d'actions et accompagner les entreprises dans leur trajectoire de décarbonation.

Enfin, le développement du reporting de durabilité ouvre de nouvelles perspectives. Si la directive CSRD concerne principalement les grandes entreprises, les TPE et PME sont de plus en plus sollicitées par leurs partenaires pour communiquer des informations ESG. Le standard volontaire VSME leur offre désormais un cadre simplifié. Là encore, l'expert-comptable apparaît comme le partenaire naturel pour collecter, fiabiliser et valoriser ces données.

INTERVIEW FLASH

Eric FERDJALLAH-CHEREL, Directeur de la Stratégie métiers & Directeur du département des Études métiers du Conseil national de l'Ordre et **Alan BLONDEAU**, Chargé de mission Durabilité du Conseil national de l'Ordre

Comment la durabilité transforme-t-elle aujourd'hui concrètement la profession ?

La durabilité fait passer la profession d'une logique de conformité à un rôle de pilotage stratégique : au-delà du reporting (CSRD/VSME), l'enjeu est désormais d'aider les dirigeants à intégrer les risques climatiques dans leurs décisions d'investissement, pour sécuriser la continuité et renforcer la résilience du modèle d'affaires de nos clients.

Quels sont selon vous les sujets qui présentent le plus fort potentiel de développement pour les cabinets ?

La résilience du modèle d'affaires est la pierre angulaire des nouvelles missions qui s'offrent à la



profession : le Bilan Carbone® n'est plus un exercice isolé mais la base du plan de transition climatique, alliant réduction de la dépendance aux énergies fossiles et protection des marges. Le reporting VSME, de son côté, constitue un vrai outil de pilotage annuel : il permet de repérer les risques concrets pour l'entreprise et de suivre dans le temps les actions pour les réduire.

ET POUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DE NOUVELLES PRESTATIONS POSSIBLES !

Par Frédéric TILLY, Président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Hauts-de-France



La loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (dite « loi PACTE »), publiée au Journal Officiel le 23 mai 2019, a profondément modifié l'exercice de la profession de commissaire aux comptes. Au-delà de ses incidences sur les seuils d'intervention du commissaire aux comptes dans les PME, cette réforme s'est notamment traduite par :

1 La suppression de la liste des services interdits pour les entités qui ne sont pas des entités d'intérêt public (non EIP) ainsi que la suppression des interdictions supplémentaires prévues par le droit français pour les missions de certification des entités d'intérêt public (EIP). En revanche, les interdictions de services prévues par le règlement européen demeurent applicables dans le cadre des missions de certification légale des comptes.

2 L'introduction de la possibilité pour les commissaires aux comptes de fournir des services et des attestations, que ce soit dans le cadre d'une mission légale ou en dehors de celle-ci, sous réserve du respect des principes d'indépendance et des règles déontologiques applicables à la profession.

Parmi les prestations pouvant être réalisées par le commissaire aux comptes – le terme « missions » étant réservé aux interventions prévues par une disposition législative ou réglementaire – figurent par exemple (la liste est non exhaustive) :

- l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne comptable et financier,
- l'attestation de données prévisionnelles ou du business plan,
- l'attestation des ratios financiers,
- l'audit financier contractuel,
- le diagnostic de la solvabilité,
- l'attestation de l'utilisation des fonds reçus conformément à leur objet,
- l'attestation de la conformité sociale,
- l'appréciation de l'efficacité des dispositifs cybersécurité,
- l'audit des systèmes d'information,
- l'évaluation de l'efficacité d'un processus,
- et l'attestation de données extra-financières : responsabilité sociétale de l'entité.

Il convient toutefois de rappeler que certaines prestations demeurent incompatibles avec l'exercice de la mission de commissaire aux comptes, notamment la production des comptes annuels ainsi que l'établissement des bulletins de paie. Avant d'accepter une nouvelle prestation, le commissaire aux comptes doit ainsi procéder à une analyse rigoureuse de son indépendance, laquelle s'apprécie tant en réalité qu'en apparence. L'un des principaux risques réside également dans l'autorévision. ✚

Afin d'accompagner les commissaires aux comptes dans leur acceptation et dans leur émission d'opinion, la commission d'Ethique Professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes – CNCC a élaboré outils et guides pratiques dont :

- La FAQ de la CEP « Questions/réponses relatives au Code de déontologie post loi PACTE – Mise en œuvre de l'analyse risque/sauvegarde pour les entités non EIP : nouvelles offres et services auparavant interdits »,
- La fiche de décryptage « Code de déontologie 2020 – Risque d'autorévision ou d'indépendance : comment réaliser une approche "risque/sauvegarde ?" »,

Les commissaires aux comptes sont également invités à se référer au Code de déontologie de la profession, disponible sur le site de la CNCC : www.cncc.fr.

LES SECRETS D'UNE COMMUNICATION IMPACTANTE

Méthode, déontologie et création de contenus :
faire de la communication un levier d'attractivité pour les cabinets.

Par Khadija SABRI, Éluë du Conseil régional de l'Ordre
et Membre de la commission Communication & Attractivité



La communication n'est plus une option pour les cabinets d'expertise comptable : elle est devenue un véritable levier stratégique. Marque employeur, attractivité des talents, pédagogie client, visibilité dans un marché en pleine transformation... Encore faut-il bâtir une démarche cohérente, conforme à la déontologie et soutenable dans le temps. Méthode et retours d'expérience.

Facture électronique, intelligence artificielle, montée en puissance du conseil, concurrence accrue sur les talents : la profession traverse une phase de transformation profonde. Dans ce contexte, faire connaître l'expertise du cabinet, montrer son positionnement, susciter l'envie de le rejoindre, comme collaborateur ou comme client, relève plus du pilotage stratégique que de marketing. La communication s'impose comme un outil au service de l'attractivité de la profession. Encore faut-il y entrer par la bonne porte : celle de la déontologie d'abord, celle de la stratégie ensuite, et enfin celle des contenus.

LA COMMUNICATION, DANS LE CADRE FIXÉ PAR LA PROFESSION

L'expert-comptable est autorisé à communiquer, mais dans un cadre précis. Deux textes de référence structurent la pratique : l'ordonnance du 19 septembre 1945 et le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012. Leurs principes méritent d'être rappelés avant toute prise de parole publique.

L'article 23 de l'ordonnance de 1945 pose un principe d'interdiction de publicité : « Toute publicité personnelle est interdite aux membres de l'Ordre de même que tout démarchage direct ou indirect. » Ce texte a été abrogé indirectement par le décret du 30 mars 2012, qui autorise désormais la communication sous conditions strictes. Sur les réseaux sociaux, le principe applicable est celui de l'identité réelle : on s'exprime sous son identité professionnelle, sans pseudonyme ni titre impersonnel, conformément aux règles déontologiques de dignité et de transparence.

L'article 152 du décret du 30 mars 2012 précise quant à lui l'esprit de la communication autorisée. Les actions de promotion ont pour objet de procurer au public visé « une information utile ». Elles ne sont admises qu'à condition que « l'expression en soit décente et empreinte de retenue, que leur contenu ne comporte aucune inexactitude, ni ne soit susceptible d'induire le public en erreur et qu'elles soient exemptes de tout élément comparatif ». Le même article encadre strictement le démarchage, qui ne peut s'exercer que dans des conditions compatibles avec les règles déontologiques et professionnelles.

Trois exigences se dégagent : la décence et la retenue dans l'expression, l'exactitude des contenus diffusés, et l'interdiction de toute comparaison avec un confrère ou une consœur. Communiquer ne consiste donc pas à « se montrer » : il s'agit de rendre lisible une expertise.

Ce cadre, loin d'être un frein, structure une communication professionnelle de qualité. Il invite à fonder chaque prise de parole sur des faits, des méthodes, des cas concrets et à proscrire la promesse facile.

« La communication n'est pas du marketing : c'est un levier de pilotage stratégique. »

IDENTIFIER SA STRATÉGIE : L'INTROSPECTION AVANT LA PUBLICATION

Une communication impactante ne naît pas d'un calendrier éditorial bien rempli, mais d'un positionnement clair. Avant la première publication, le cabinet doit s'auditer. Plusieurs questions structurent ce travail.

Audit personnel du dirigeant-Expert-comptable :

Qui suis-je en tant que dirigeant ? Quelles sont mes forces naturelles ? Que disent réellement mes clients de moi ? Quelle est ma valeur unique sur le marché ? Sur quels sujets puis-je intervenir avec aisance et conviction ?

> Cette introspection donne sa voix, à l'expert-comptable et au cabinet ; sans elle, la communication reste interchangeable.

Audit stratégique du cabinet

Quelles transformations concrètes apportons-nous à nos clients ? Quelles expertises nous différencient ? Quelle promesse portons-nous ? Quel profil de client souhaitons-nous attirer et, miroir indispensable de cette question, quel profil de collaborateur souhaitons-nous séduire ?

> La marque commerciale et la marque employeur se construisent dans le même mouvement.

La matrice des questions structurantes

De cet audit découle une matrice à quatre entrées.

- **Qui ?** Les cibles visées : dirigeants de TPE-PME, professions libérales, entrepreneurs en croissance, investisseurs, sans oublier les futurs collaborateurs.
- **Quoi ?** Les sujets : gouvernance, stratégie, facture électronique 2026, patrimoine, opérations transfrontalières, audit.
- **Comment ?** La forme : vulgarisation efficace, pédagogie accessible, études de cas concrètes et anonymisées.
- **Pourquoi ?** L'intention : former, rassurer, orienter, clarifier les enjeux, attirer les bons profils.

Définir trois à cinq piliers éditoriaux

Cette matrice débouche sur la définition de trois à cinq piliers éditoriaux : autant de territoires d'expression que le cabinet va occuper avec constance.

L'objectif est triple :

- Faire valoir ses expertises,
- Assurer une cohérence éditoriale sur l'ensemble des canaux,
- Devenir, dans la durée, une référence identifiable sur ses thématiques.

Au-delà de cinq piliers, la dispersion guette ; en deçà de trois, l'expression risque la monotonie.

POINTS DE VIGILANCE



- > Communiquer sans s'être audité revient à parler sans savoir à qui l'on s'adresse.
- > Les piliers éditoriaux doivent rester peu nombreux : trois à cinq territoires, pas davantage.
- > Tout contenu publié engage la déontologie : pas de comparatif, pas d'inexactitude, expression empreinte de retenue.
- > La pédagogie prévaut sur l'autopromotion : on parle de la valeur créée pour le client, pas de soi.

PASSER À L'ACTION : PRODUIRE ET CRÉER DES CONTENUS

Une stratégie ne vaut que par son exécution. L'expérience des cabinets engagés dans la communication fait ressortir quelques principes simples, qui permettent d'entrer dans la production sans s'épuiser.

Concentrer ses efforts sur deux plateformes

Mieux vaut deux canaux soigneusement choisis et alimentés régulièrement que cinq présences inégales. Pour un cabinet, LinkedIn s'impose souvent comme premier socle, du fait de son audience BtoB et de son rôle central dans le recrutement et la marque employeur. Le second canal peut être un site web vivant, une newsletter mensuelle ou un format vidéo, selon les affinités de l'équipe. Les autres plateformes ne servent alors qu'à republier les contenus initialement produits, sans surcoût éditorial.

Transformer les questions des clients en matière première

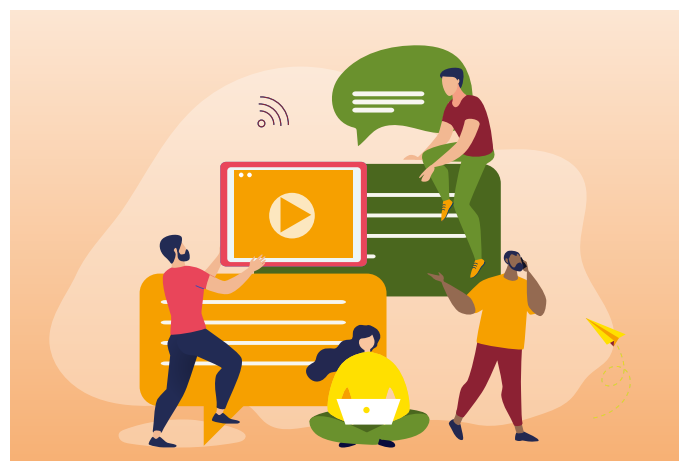
Chaque question récurrente, chaque incompréhension, chaque crispation observée chez un dirigeant constitue un sujet de contenu : un chef d'entreprise qui peine à anticiper la facture électronique, une PME qui s'interroge sur sa croissance, un dirigeant qui hésite sur sa rémunération. Le réflexe à installer tient en une formule : une question client égale un contenu à créer. Les cas réels, anonymisés et chiffrés lorsque c'est possible, démontrent l'expertise et construisent la confiance.

Décomposer la création pour gagner du temps

La production de contenu ne tient pas du miracle. Elle suit une logique simple : idéation, structuration, rédaction, mise en forme, programmation, animation des interactions. Quelques formats permettent de démarrer sans complexité : un post pédagogique hebdomadaire, un retour d'expérience terrain, un décryptage d'actualité (facture électronique, IA, dispositifs fiscaux), un cas client anonymisé, un conseil pratique immédiatement applicable, un « avant/après » d'une problématique résolue. Une cadence de deux publications par semaine suffit à installer la visibilité sans déstabiliser le cabinet.

Quel budget pour quels résultats ?

Sur le plan budgétaire, les pratiques sont contrastées. Certains cabinets internalisent l'intégralité de la fonction, en mobilisant le temps du dirigeant et d'un collaborateur identifié ; d'autres s'appuient sur un freelance pour la rédaction ou le visuel ; d'autres enfin recourent à une agence pour la stratégie et l'identité de marque. L'arbitrage dépend de la personnalité de l'expert-comptable, de la maturité du cabinet, du volume de contenus visé et de l'ambition portée par la marque employeur. Quelles que soient les modalités retenues, c'est la régularité et non l'intensité ponctuelle qui produit l'effet.



UNE COMMUNICATION AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ

La finalité de cette démarche dépasse largement le seul développement commercial. Dans une profession qui peine, comme beaucoup d'autres, à attirer et à fidéliser ses talents, communiquer sur le cabinet, ses valeurs, ses dossiers, ses équipes et ses parcours devient une condition de l'attractivité. Un futur collaborateur ne choisit plus un cabinet sur la base d'une plaquette : il le choisit parce qu'il l'a déjà « rencontré » sur LinkedIn, parce qu'il en suit l'actualité, parce qu'il s'y projette. La communication n'est plus un supplément d'âme : elle est l'un des premiers points de contact entre la profession et celles et ceux qui choisiront ou non d'y entrer.

ET DEMAIN ?

La profession traverse une période où sa lisibilité conditionne, pour partie, son avenir. Communiquer mieux, c'est aider les dirigeants à comprendre la valeur de l'expertise comptable ; c'est aussi donner aux jeunes talents et aux moins jeunes l'envie de rejoindre une profession en mouvement. Le cadre déontologique reste la boussole, l'audit la fondation, la régularité la méthode. À chaque cabinet, ensuite, de s'engager dans ce mouvement avec ses moyens, son rythme et sa propre voix. Car une profession qui se raconte est, in fine, une profession qui se choisit. ✚

À RETENIR

- > La communication s'inscrit dans un cadre déontologique précis : décence, retenue, exactitude, absence de comparatif.
- > Pas de communication impactante sans audit préalable du dirigeant et du cabinet.
- > Trois à cinq piliers éditoriaux suffisent à structurer la prise de parole dans la durée.
- > Deux plateformes bien alimentées valent mieux que cinq présences fragiles.
- > Une question client égale un contenu pédagogique à produire.
- > La régularité prime sur le volume : deux publications hebdomadaires installent la visibilité.
- > Au bout du chemin, c'est l'attractivité globale de la profession qui se joue.



LE TÉMOIGNAGE

agence Mixte – Conseil stratégique et identité de marque à Arras.

Par Benoît DELERUE, Directeur Conseil

L'essor de la communication, illustré par la professionnalisation des acteurs et la multiplication des canaux, l'a paradoxalement rendue plus ardue que jamais. Aujourd'hui, les défis majeurs des entreprises sont ceux de l'attention et de l'engagement. Dans ce contexte, un levier de performance s'impose : l'identité. Concrètement, une identité forte rend la communication plus efficace en créant des codes spécifiques qui captent l'attention des futurs clients et talents. Elle permet également de faire converger deux impératifs parfois opposés : la performance commerciale sur le marché et l'expression des engagements sociétaux (RSE, missions, valeurs). Enfin, elle booste votre référencement web en vous positionnant sur des contenus uniques et experts.

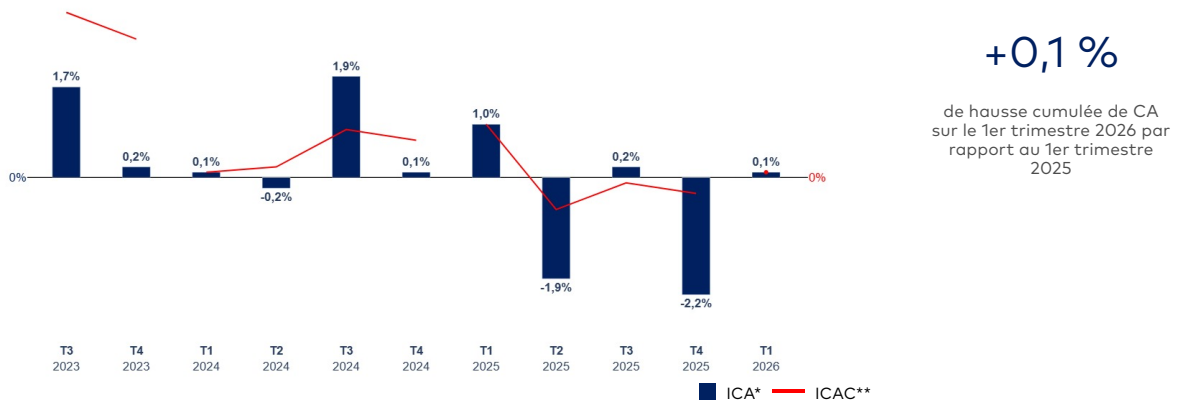
L'identité ne se résume pas à un logo, elle englobe tout ce qui vous définit et vous différencie. Pour actionner ce levier, la méthode clé est de formaliser une stratégie identitaire, véritable boussole décisionnelle pour guider vos choix dans la durée, notamment vos choix en communication (tonalité, mode de relation, style, choix des contenus...). Mais, surtout, elle répond à une exigence essentielle de la communication contemporaine, la cohérence !

IMAGE PME

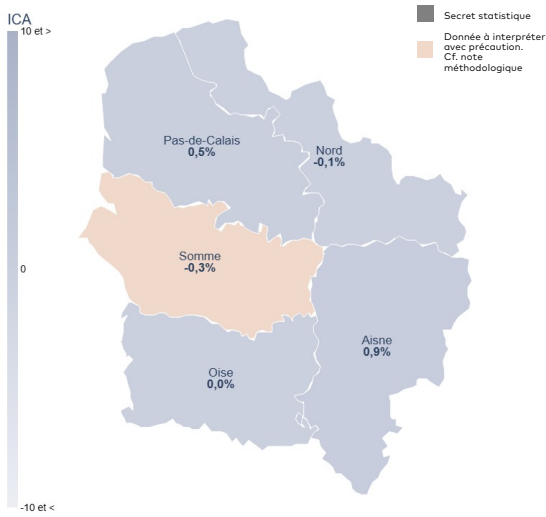
1^{ER} TRIMESTRE 2026

L'analyse de l'évolution trimestrielle de l'activité des TPE-PME

- Au 1er trimestre 2026, l'indice de chiffre d'affaires (ICA) des 37 000 TPE-PME des Hauts-de-France de notre échantillon (cf. méthodologie) indique une légère hausse de CA de 0,1% en valeur. Ce résultat fait suite à la forte diminution d'activité du précédent trimestre. Il est la conséquence de légères progressions en janvier et en février, suivies d'une forte baisse au mois de mars. Celle-ci laisse augurer une dynamique négative pour les prochains mois, au vu du contexte international et de ses conséquences sur la hausse des prix de l'énergie. Cette performance les place au 10e rang du classement national avec un résultat inférieur de 0,3 point à la moyenne française (+0,4%). Parallèlement, selon le rapport Altares du 1er trimestre 2026, le nombre de défaillances continue de croître de manière importante dans les Hauts-de-France (+4,1%, soit 1 345 défaillances).
- Il convient également de noter que les résultats présentés dans cette analyse ne sont pas corrigés de l'inflation. Selon l'INSEE, les prix à la consommation ont augmenté de 1,7% en mars 2026 sur les 12 derniers mois. Cette hausse s'explique par l'important rebond des prix de l'énergie (+7,3% sur un an), et par la légère augmentation des prix des services. L'Insee révèle également que l'inflation a accéléré au mois d'avril pour atteindre +2,2% sur 12 mois.



La carte de la région



Classement des régions selon l'ICA

Territoire	ICA (Indice de chiffre d'affaires)
La Réunion	4,5%
Normandie	1,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	0,9%
Bourgogne-Franche-Comté	0,8%
Centre-Val de Loire	0,7%
Grand Est	0,4%
Pays de la Loire	0,3%
Ile-de-France	0,3%
Bretagne	0,2%
Hauts-de-France	0,1%
Occitanie	-0,1%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	-0,3%
Corse	-0,5%
Nouvelle-Aquitaine	-0,6%

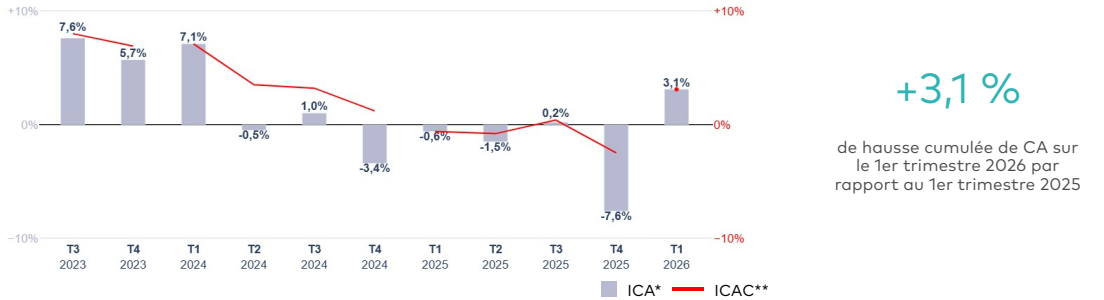
*L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés.
**L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen de la période du 1er trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés.

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR



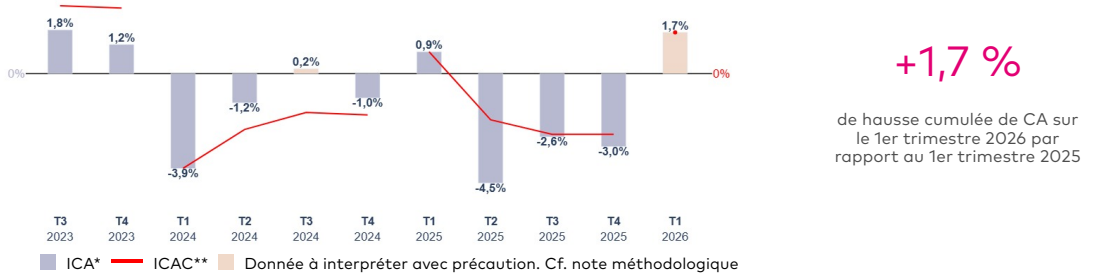
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie (10.71C)

Les TPE-PME de boulangerie et boulangerie-pâtisserie de notre échantillon affichent une progression de leur activité (+3,1% en valeur au 1er trimestre 2026). Les TPE-PME du secteur restent toutefois confrontées à l'augmentation des coûts de production, notamment des matières premières (+30% du coût moyen des ingrédients sur les trois dernières années, selon l'Observatoire Fiducial) et de l'énergie, dont les hausses ne sont que partiellement répercutées sur les prix. Dans le même temps, d'après Food Vision, le nombre de boulangeries indépendantes recule légèrement, tandis que les points de vente des enseignes progressent (+8% en 2025). Le secteur doit également composer avec un recul de la consommation de pain (94 grammes par jour en moyenne contre 125 grammes en 2015, selon la CNBPF), incitant les professionnels à développer leur offre de snacking et de plats chauds. De plus, les TPE-PME du secteur demeurent confrontées à des tensions persistantes sur la main-d'œuvre. Enfin, autre signal négatif, les défaillances d'entreprises proressent de 6,4% au 1er trimestre 2026.



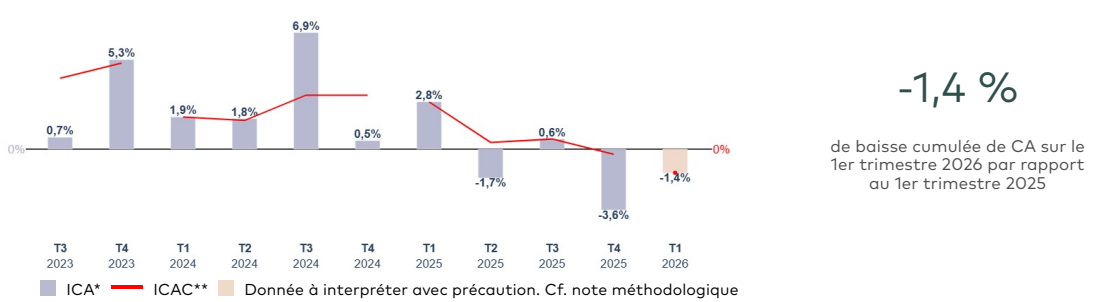
Construction (F)

Les TPE-PME de la construction de l'échantillon voient leur CA croître (+1,7% en valeur) au 1er trimestre 2026 en glissement annuel. Toutefois, selon la Capeb, l'activité de l'artisanat du bâtiment poursuit son repli passant de -2% en glissement annuel au 4e trimestre 2025 à -1,5% au 1er trimestre 2026. Cette baisse est principalement liée à la hausse des prix du pétrole et des matériaux, combinée à la dégradation des marges des entreprises, ainsi qu'au recul de l'activité de la construction neuve (-2,5%) et de l'entretien-rénovation (-1%). Selon la FFB, la progression des mises en chantier et des permis de logements (respectivement +31,6% et +17,7% en glissement annuel sur trois mois à fin février 2026) a permis une poursuite de la reprise dans le logement neuf. Le non-résidentiel neuf, quant à lui, peine à se redresser. En effet, en glissement annuel sur la même période, les surfaces commencées stagnent (+1%), pénalisées par le bloc « locaux industriels, entrepôts et bureaux » ainsi que par les locaux agricoles, tandis que les surfaces autorisées chutent de 13,7%.



Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (45.20A)

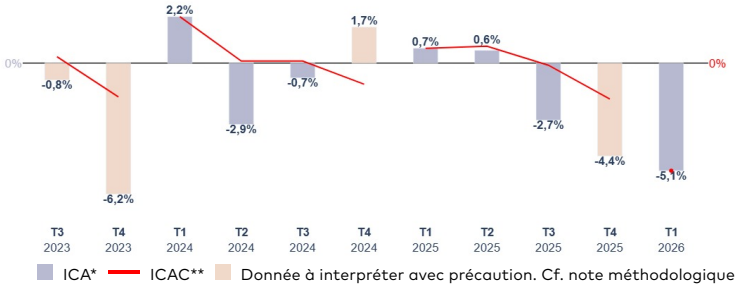
Les TPE-PME d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers de l'échantillon voient leur CA reculer : -1,4% en valeur au 1er trimestre 2026. Malgré une baisse des entrées en atelier (-2,2% en mécanique et -1,8% en carrosserie), l'activité reste soutenue par la hausse du panier moyen (+2,7% en mécanique et +4,3% en carrosserie), selon le baromètre Mobilians-Solware portant sur l'année 2025. En mécanique, cette progression est portée par l'augmentation des tarifs de main-d'œuvre (+2,6%) liée au développement des prestations d'expertise et de diagnostic électronique. Côté carrosserie, la hausse du panier moyen s'explique par la complexité technologique croissante des véhicules. Par ailleurs, l'activité du secteur est portée par le vieillissement du parc automobile, dont l'âge moyen atteint 12,3 ans fin 2025 contre 11,9 ans un an plus tôt, selon AAA Data, incitant les propriétaires à entretenir davantage leurs véhicules. Toutefois, les défaillances d'entreprises augmentent de 4% au 1er trimestre 2026, selon Altares.





Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (47.71Z)

Le CA des TPE-PME du commerce de détail d'habillement de l'échantillon se replie de 5,1% au 1er trimestre 2026. Selon le Panel « Retail Int.» pour l'Alliance du Commerce, les ventes des magasins d'enseignes d'habillement ont baissé de 4,3% au 1er trimestre 2026 et de 4,4% en mars 2026 par rapport à mars 2025. Cette contreperformance s'inscrit dans une conjoncture dégradée depuis le début de l'année, touchant tous les secteurs, tous les emplacements, tous les canaux et tous les segments de gamme et de marché. En effet, ce repli s'explique par le recul de la fréquentation en magasin (-1,9%), particulièrement de la clientèle étrangère enregistrant ainsi une baisse de 7% du chiffre d'affaires à la suite du conflit au Moyen-Orient. De plus, la hausse du prix de l'essence, conjuguée aux actualités internationales anxiogènes et au retour anticipé de l'inflation, génère de nouveaux arbitrages budgétaires, impactant les intentions d'achat. Selon Altares, le taux de défaillance des entreprises du secteur en France a enregistré une hausse de 7,1% sur le 1er trimestre 2026.



-5,1 %

de baisse cumulée de CA sur le 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025



Transports routiers de fret (49.41)

Les TPE-PME des transports de fret de notre échantillon affichent une progression de leur CA : +4,5% en valeur au 1er trimestre 2026. Autre signe positif, les défaillances d'entreprises reculent lors du 1er trimestre 2026 (-17%), selon Altares. Toutefois, selon la Fédération nationale du transport routier (FNTR), l'activité du secteur se replie nettement au 1er trimestre 2026, sous l'effet de la forte hausse des prix des carburants consécutive au conflit au Moyen-Orient. Dans ce contexte, les TPE-PME du secteur voient leurs marges fortement baisser, entraînant des tensions accrues sur leur trésorerie. En matière d'emploi, la FNTR observe un ajustement contraint des effectifs, en lien avec le ralentissement de l'activité. Les investissements, quant à eux, restent à un niveau très inférieur à leur moyenne de long terme, le manque de visibilité économique incitant les entreprises à les reporter.



+4,5 %

de hausse cumulée de CA sur le 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025



Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (47.73Z)

Les pharmacies de l'échantillon affichent un nouveau trimestre de croissance : +0,8% en valeur lors du 1er trimestre 2026 en glissement annuel. D'après le Moniteur des pharmacies, le marché du médicament remboursable en ville progresse de 5,6% en valeur au 1er trimestre 2026 sur un an. Dans le même temps, une part croissante du chiffre d'affaires est portée par les spécialités coûteuses tandis que les baisses de prix s'accroissent. En parallèle, la substitution d'un médicament biologique par un biosimilaire (après échéance du brevet) progresse, atteignant un taux de pénétration de 80% en mars 2026, ce qui pèse sur le chiffre d'affaires des officines. Toutefois, les entreprises du secteur devraient bénéficier de la régulation tarifaire, attendue pour générer 1,6 milliard d'euros d'économies en 2026.



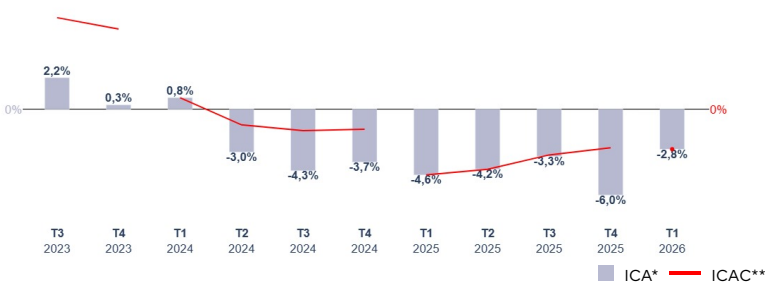
+0,8 %

de hausse cumulée de CA sur le 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025



Hébergement et restauration (I)

Les structures d'hébergement et restauration de l'échantillon voient leur CA reculer de 2,8% au 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025, soit un huitième trimestre consécutif de diminution d'activité. Selon le rapport Altares, le taux de défaillance du secteur de la restauration a enregistré un léger recul de 0,4% sur le 1er trimestre 2026, tandis que les défaillances ont fortement augmenté (+27,3% sur la même période) pour le secteur de l'hébergement. Selon Atout France, les nuitées en hébergement marchand ont augmenté de 7,5% sur l'année 2025. Cette hausse est principalement portée par la progression de la fréquentation touristique internationale, dont 76% émanant des clientèles européennes. De son côté, l'activité de la restauration affiche une résilience apparente en valeur avec l'inflation tandis que la fréquentation des restaurants est en chute.



-2,8 %

de baisse cumulée de CA sur le 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025



Commerces de détail d'optique (47.78A)

Les opticiens de notre échantillon voient leur CA reculer au 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025 (-2,4% en valeur). Si le nombre d'ordonnances traitées recule légèrement en février 2026 (-0,5% sur un an selon Xerfi), le secteur continue de bénéficier de facteurs structurels tels que la progression des troubles visuels. En effet, selon VSP Vision Care, près des deux tiers des actifs déclarent souffrir d'au moins un problème de vue, en raison du temps croissant passé devant les écrans. Par ailleurs, selon Les Echos Etudes, malgré la hausse des dépenses d'optique médicale, les taux d'EBE et de marge nette reculent sous l'effet de l'augmentation des charges (salaires, loyers commerciaux), qui ne sont pas intégralement répercutées sur les prix de vente. Enfin, le secteur connaît une hausse des défaillances d'entreprises (+8% au 1er trimestre 2026) selon Altares.



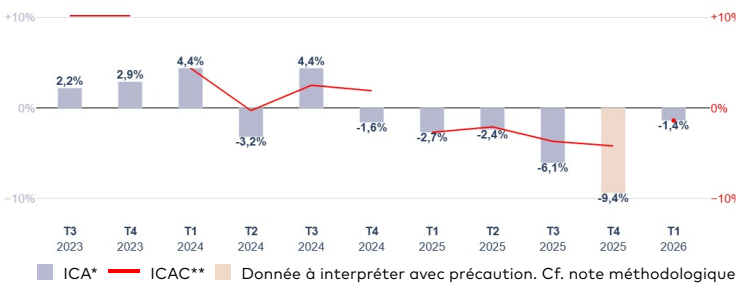
-2,4 %

de baisse cumulée de CA sur le 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025



Hôtels et hébergement similaire (55.10Z)

Les hôtels de notre échantillon enregistrent une baisse de CA de 1,4% au 1er trimestre 2026. Toutefois, selon Atout France, le début de l'année 2026 s'avère encourageant : les taux d'occupation prévisionnels indiquent une hausse de 1,3 point sur l'ensemble des hébergements en montagne pour la saison 2025/2026. De même, concernant la clientèle internationale, les réservations aériennes sont en forte hausse à 3 mois par rapport à 2025 : Mexique (+19%), Chine (+17%) et Espagne (+8%). Dans l'hébergement marchand, le revenu par chambre a progressé de 1,3% en 2025. Cette performance est portée par la hausse de la fréquentation, avec un taux d'occupation moyen national en progression de 0,7 point, pour atteindre 66% sur l'année 2025, selon l'Observatoire de l'industrie du tourisme porté par Alliance France Tourisme. En revanche, le prix moyen n'a augmenté que de 0,2%, traduisant des arbitrages budgétaires marqués, notamment sur les segments d'entrée de gamme. A l'inverse, le haut de gamme et le luxe ont enregistré une hausse du revenu moyen par chambre de 5,6%.



-1,4 %

de baisse cumulée de CA sur le 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025



Restauration traditionnelle (56.10A)

Les restaurants traditionnels de l'échantillon affichent un nouveau recul d'activité : -5,8% au 1er trimestre 2026 en glissement annuel. Selon le cabinet comptable Extencia, les restaurants font toujours face à une hausse persistante des coûts (énergie, loyer, salaires), mettant sous pression la marge des restaurants. En effet, la rentabilité moyenne du secteur a chuté de 7% en un an, d'après le cabinet d'études Gira, spécialisé dans les études sur la restauration. Parallèlement, l'érosion du pouvoir d'achat des ménages a modifié les habitudes de consommation, réduisant la fréquentation des restaurants et favorisant des choix plus économiques (restaurant rapide, boulangerie, etc.). En outre, en 2025, 50,2% des restaurateurs déclarent toujours rencontrer des difficultés de recrutement. Selon Altares, le taux de défaillance des restaurants traditionnels en France a reculé de 2,5% sur le 1er trimestre 2026.



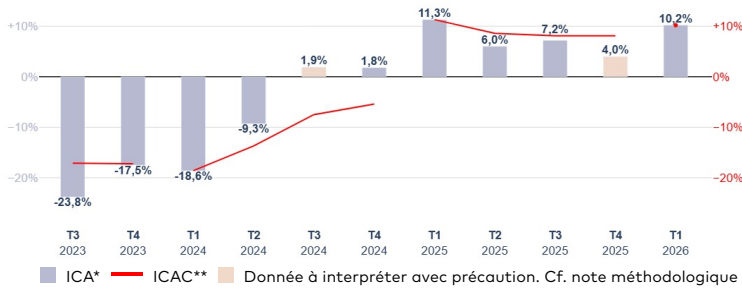
-5,8 %

de baisse cumulée de CA sur le 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025



Agences immobilières (68.31Z)

Les agences immobilières de l'échantillon voient leur activité fortement progresser lors du 1er trimestre 2026 : +10,2% en valeur comparativement au 1er trimestre 2025. Selon le baromètre de l'Observatoire Interkab, au 1er trimestre 2026, les prix se maintiennent à un niveau similaire à celui du 4e trimestre 2025 (+0%). Le stock de biens à la vente progresse de 3%, tandis que les compromis de vente signés augmentent fortement (+36%). Dans le même temps, selon Meilleurtaux, le taux moyen des prêts immobiliers s'élève à 3,22% sur les trois premiers mois de 2026, contre 3,14% au 4e trimestre 2025. Toutefois, les établissements bancaires font face à un repli de la demande de crédits ; les ménages ayant tendance à reporter leurs projets immobiliers dans un contexte financier incertain et marqué par la crise au Moyen-Orient. Par ailleurs, selon l'Observatoire immobilier Bien'ici, l'offre locative progresse de 12% au 1er trimestre 2026. Enfin, les défaillances d'entreprises des agences reculent fortement (-23%) au 1er trimestre 2026, selon Altares.



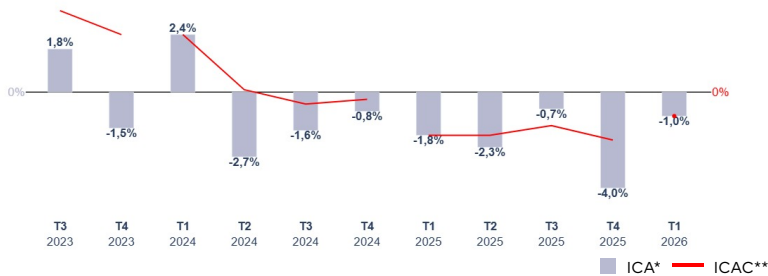
+10,2 %

de hausse cumulée de CA sur le 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025



Coiffure (96.02A)

Les entreprises de coiffure de l'échantillon affichent une nouvelle diminution de CA : -1% en valeur au 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025. Une tendance également observée par le baromètre d'activité du commerce indépendant publié par l'Echommes, qui fait état d'un recul plus marqué de 3,8% au 1er trimestre 2026. Dans un contexte inflationniste, les TPE-PME du secteur demeurent confrontées à la hausse des charges et du coût des matières premières. Dans le même temps, les tensions sur le pouvoir d'achat conduisent les clients à espacer davantage leurs visites. Ainsi, les entreprises de coiffure adaptent leur offre en proposant des prestations à plus forte valeur ajoutée. Par ailleurs, la concurrence s'intensifie, portée par le développement des barbershops proposant des coupes pour hommes à bas prix. Autre signe de tension : le taux de défaillance des entreprises de coiffure repart fortement à la hausse au 1er trimestre 2026 (+14,3%), après la baisse de 9% au 4e trimestre 2025, selon le cabinet Altares.



-1 %

de baisse cumulée de CA sur le 1er trimestre 2026 par rapport au 1er trimestre 2025

Le baromètre Image PME est une mine d'informations précieuse non seulement pour la profession mais aussi pour la sphère économique régionale. Outil de mesure de la performance par secteur d'activité - principalement les TPE et PME - et par territoire géographique, il constitue tout particulièrement, grâce à la production d'analyses minutieuses et précises, un atout considérable pour accompagner les sociétés d'expertise comptable dans leurs missions au quotidien.

SOURCES & MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de la base de données Statexpert, construite à partir des télédéclarations sociales et fiscales réalisées par les experts-comptables pour le compte de leurs clients, les TPE-PME. Les données présentées ici sont issues des informations provenant des déclarations mensuelles et trimestrielles de TVA (EDI-TVA). Il s'agit du chiffre d'affaires (CA) déclaré par les entreprises sur les déclarations de TVA des périodes concernées.

Les données trimestrielles sont basées sur un échantillon d'environ 37 000 entreprises au niveau régional. À partir des données de mars et T1 2026, une modification dans le processus de traitement des données a permis d'augmenter la taille de l'échantillon (+130 000 entreprises au niveau national) grâce à une jointure complémentaire avec la base Insee Sirene pour identifier les codes APE manquants de certaines entreprises de l'échantillon. Cela a eu un impact sur les filtres mis en place pour « flagger » les données et augmenter mécaniquement leur nombre (couleur beige). Toutefois, les données « augmentées » conservent la même qualité que lors des périodes précédentes. Les données ont été calculées sur un périmètre d'entreprises présentes lors d'une période analysée et lors de la même période de l'année précédente, qui n'ont pas changé de code NAF et dont l'établissement principal n'a pas changé de département entre ces deux périodes. Les évolutions sont calculées en glissement annuel (une période par rapport à la même période de l'année précédente) et corrigées des jours ouvrés.

Les entreprises dont le CA mensuel ou trimestriel dépasse 3 fois l'écart-type du CA mensuel ou trimestriel moyen des entreprises du même secteur d'activité (niveau 1 - sections) ont été écartées de l'analyse. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros sont également écartées de l'échantillon analysé.

Afin de prendre en compte encore plus finement les impacts de la crise sanitaire, les mesures de restriction et le confinement, certains filtres ont pu être désactivés, notamment ceux excluant les entreprises dont le CA était à 0 sur les périodes analysées ou cumulant au moins la moitié de leurs déclarations à 0 sur la dernière année. Certaines déclarations à néant, notamment celles réalisées lors du mois de juillet, ont pu être prises en compte afin de rendre compte de la réalité de l'activité des entreprises.

L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés. L'ICA est affiché dans les cartes et graphiques en pourcentage.

Effet de base : un effet de base peut survenir lorsque l'évolution d'une variable entre N et N-1 varie non pas en raison d'une variation du niveau de la variable entre ces deux dates, mais principalement en raison de l'évolution antérieure (entre N-1 et N-2). À titre d'exemple, si une entreprise a subi une forte baisse d'activité entre N-1 et N-2, alors il y a plus de chance que l'évolution soit positive entre N et N-1.

L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen de la période du 1er trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés. L'ICAC est affiché en évolution en % dans les graphiques.

Les secteurs correspondent à la nomenclature d'activités française NAF rév. 2, 2008 (édition 2015)

- Niveau 1 (sections), soit 21 secteurs.

- Niveau 5 (sous-classes), soit 732 secteurs.

Pour en savoir plus sur l'actualité et les spécificités économiques, financières, juridiques, comptables, fiscales et sociales, consultez les analyses sectorielles sur <https://www.experts-comptables.fr/> et <https://bibliotique.com/>; retrouvez les indicateurs sur tous les secteurs d'activité sur www.imagepme.fr/ Rubrique Données.



CYCLOTOURISME, LA PLUS BELLE ÉCHAPPÉE DES HAUTS-DE-FRANCE

Amateurs ou chevronnés, solitaires ou communautaires, réguliers ou occasionnels, exploratrices ou flâneuses... au vu de ses adeptes, difficile de faire plus rassembleur que le cyclotourisme pour allier décompression, activité physique et découverte du territoire.

LA RÉGION N'Y VA PAS PAR QUATRE CHEMINS

Les Hauts-de-France offrent un terrain de jeu de 2 250 km de véloroutes et voies vertes. Tour d'horizon de vos futurs itinéraires de rencontres.

En haut des Hauts, le Nord s'impose comme le roi des "Points-Nœuds". Ce système astucieux, venu des voisins flamands, permet de composer son parcours à la carte en suivant simplement les numéros d'intersections sur les panneaux qui jonchent le territoire. Des chiffres à suivre !

Notre sélection : La Voie Verte de l'Avesnois. Une immersion au cœur des bocages, le long d'une ancienne voie ferrée réhabilitée.

Le Pas-de-Calais, quant à lui, s'affirme comme le maillot jaune de la fréquentation avec près de 774 000 passages de cyclistes enregistrés. C'est ici que bat le cœur de la célèbre **Vélomaritime (EV4)**, avec un point d'orgue spectaculaire sur le grand site des Deux Caps (Blanc-Nez et Gris-Nez).

Notre sélection : La Véloroute de la Mémoire (V32) entre Arras et Amiens (90 km) pour les passionnés d'histoire, ou la vertigineuse boucle côtière Boulogne-Calais.

Puis, dans la Somme, où se côtoient forêts majestueuses, baie sauvage et patrimoine gothique, mettez le cap sur le slow tourisme. Ici, le réseau cyclable tisse un lien unique entre écrins sauvages et grands témoins de l'Histoire, invitant à un voyage contemplatif.

Notre sélection : La Traversée de la Baie de Somme (reliant Le Crotoy à Saint-Valery-sur-Somme) et la Véloroute de la Vallée de la Somme. On y pédale au milieu des oiseaux, des hortillonnages et, avec un peu de chance, des phoques.

Ensuite, le patrimoine prend du relief dans l'Aisne qui présente un profil plus vallonné, idéal pour s'évader tout en s'offrant une parenthèse culturelle. C'est ici, entre nature sauvage et églises fortifiées, que la Scandibérique (EV3) dévoile ses beaux panoramas axonais.

Notre sélection : La Voie Verte de l'Ailette (17 km), exclusivement réservée aux vélos ou les petites routes sinueuses autour de la cité médiévale de Laon.

Enfin, pour un trait d'union féérique, l'Oise est le segment incontournable de l'icône européenne — **l'Avenue Verte Londres-Paris (V51)** — avec ses châteaux enchanteurs et les célèbres massifs forestiers tels que Compiègne et Chantilly.

Notre sélection : La boucle de la forêt de Compiègne via le château de Pierrefonds, digne d'un conte de fées (environ 33 km). Une alliance enchantresse entre la majesté des arbres centenaires et celle des pierres sculptées.



ACTUALITÉ : ET SI L'ENFER C'ÉTAIT LE PARADIS ?

La région vient de s'enrichir d'un itinéraire d'exception : la **Véloroute du Paris-Roubaix (V365)**. Longue de près de 95 kilomètres au départ de Valenciennes, elle permet de s'approprier la légende de la plus célèbre des courses classiques, mais à son propre rythme.

La grande force de cet itinéraire est sa modularité. Les cyclistes ont le choix à chaque étape stratégique : bifurquer vers les secteurs pavés mythiques pour s'offrir une bonne dose d'adrénaline et de frissons (comme la terrible **Trouée d'Arenberg** ou le **Carrefour de l'Arbre**), ou préférer la variante sur routes calmes et voies vertes accueillantes, idéale pour une itinérance paisible en famille.

Plus qu'un défi sportif, cette véloroute est une plongée nature et historique. Le tracé traverse le Parc naturel régional Scarpe-Escout et longe les anciens sites miniers réhabilités (patrimoine mondial de l'UNESCO).



GRAVEL ET BIKEPACKING : FOCUS SUR LES NOUVELLES PRATIQUES

Bousculant le cyclotourisme traditionnel, le gravel et le bikepacking redéfinissent l'aventure à vélo dans la région.

Véritable couteau suisse, le gravel - vélo hybride doté d'un guidon de course et de pneus larges - combine la vitesse d'un vélo de route et la robustesse d'un VTT, s'adaptant aussi bien aux pavés qu'au schiste des terrils ou aux chemins forestiers.

Il s'associe naturellement au bikepacking, l'art de voyager ultra-léger, grâce à des sacoches souples fixées directement sur le cadre, sans porte-bagages pesant, pour encore plus de liberté.



À gauche, Frédéric TILLY
et à droite, Yves MOCHÉ.



LE TÉMOIGNAGE

Frédéric TILLY, Président de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes Hauts-de-France

Avec mon confrère, Yves MOCHÉ, avec qui je suis en charge du Club Actions sportives des instances, on souhaitait, à travers notre participation à la course cycliste Lille-Hardelot, allier notre intérêt pour cette pratique avec l'envie de partager des moments avec d'autres consœurs et confrères de la région. Nous rassemblons maintenant les "50 dossards" que nous réservons auprès des organisateurs dans le cadre d'un partenariat annuel. Depuis 5 ans maintenant, experts-comptables, commissaires aux comptes et collaborateurs roulent sous les couleurs des instances, avec un même maillot, pour parcourir les 160 km qui mènent de la capitale des Flandres à la station de la côte d'Opale. Également, l'Amicale Sportive des Experts-Comptables et des Commissaires aux comptes - AMISEC, dont je suis membre, organise une randonnée cycliste originale qui, chaque année, relie l'ancien site du congrès national au futur site ! Ainsi, cette année la sortie mènera de Lyon à Paris. L'occasion de rassembler les consœurs et confrères des autres régions sur des parcours qui évoluent chaque année.

Coup de cœur personnel : j'aime bien la Chti bike qui relie la France à la Belgique et passe par les monts des Flandres mais elle est plutôt réservée aux amateurs expérimentés !

LE SENS DE L'ACCUEIL

Les cyclotouristes bénéficient d'un maillage de services sur tout le territoire des Hauts-de-France avec notamment le label national "Accueil Vélo" déployé largement le long des grands itinéraires (EuroVelo 3, 4 et 5, Avenue Verte London-Paris, Vallée de la Somme). L'accueil, relayé par des campings, des hôtels, des chambres d'hôtes ou des gîtes garantit des haltes avec stationnement sécurisé, recharge de batteries et kits d'assistance.

Dans cet art de recevoir, on retrouve également les "Cafés Rando" (plus de 121 établissements labellisés), lieux de pause où il fait bon vivre et les "Bistrots de Pays", haltes gourmandes au cœur des villages.

Et, de plus en plus, le vélo fait sa place dans les villes et les villages, avec la création notamment d'abris sécurisés.



VOUS CHERCHEZ LE HAUT DES HAUTS ?

Cap sur l'Aisne et les confins de la Thiérache ! C'est ici, du côté de **Watigny** et de la **forêt de Saint-Michel**, que la région Hauts-de-France culmine secrètement à son point le plus haut, atteignant fièrement 295 mètres d'altitude. Prenez garde à ne pas le sous-estimer car le "toit régional", niché à la frontière franco-belge, offre un profil vallonné qui réserve de sacrées sensations aux cyclotouristes. "Excellente condition physique nécessaire" selon l'application Komoot.

Pour aller plus loin dans l'échappée :

tourisme-en-hautsdefrance.com

francevelotourisme.com/accueil-velo

weekend-hautsdefrance.com

Et les sites des départements.



1. LA VÉLOMARITIME (EV4)

En France, elle relie la Bretagne et sa côte de granit à Dunkerque et son quartier du grand large. Halte ornithologique recommandée au parc du Marquenterre.



9. WATIGNY ET LA FORÊT DE SAINT-MICHEL

Le point culminant de notre région dont la forêt héberge la rare cigogne noire. Dans cette nature préservée trône l'abbaye Saint-Michel en Thiérache fondée en 945.



8. LA VÉLOROUTE DU PARIS-ROUBAIX (V365)

Mythique parcours rendu accessible au plus grand nombre. Pour les plus audacieux, la sensation unique d'emprunter les célèbres pavés.



7. LA BOUCLE DE LA FORÊT DE COMPIÈGNE

Voie royale pour relier, de château en château, Pierrefonds au palais impérial en passant par les allées forestières du domaine.



2. LA VÉLOROUTE DE LA MÉMOIRE (V32)

D'Amiens à Arras, un itinéraire chargé d'histoire, qui traverse les champs de bataille et sites de la 1^{re} guerre mondiale.



3. LA TRAVERSÉE DE LA BAIE DE SOMME ET LA VÉLOROUTE DE LA VALLÉE DE LA SOMME

Aménagée le long du canal, la route passe par la ville de Jules Verne, Amiens, et sa célèbre Cathédrale classée à l'UNESCO.



4. LA SCANDIBÉRIQUE (EV3)

Nord, Aisne et Oise sont parcourus par cette route qui mène à Saint-Jacques de Compostelle. Plus accessibles, le familistère de Guise ou le Château de Compiègne.



5. LA VOIE VERTE DE L'AILETTE

En pays de Laon, elle est idéale pour observer les oiseaux autour du Lac de l'Ailette et admirer le site abbatial de Vauclair établi au cœur de la forêt domaniale.



6. L'AVENUE VERTE LONDRES-PARIS (V51)

Le charme des villages tout en reliant les deux grandes capitales européennes. Hébergements, loueurs, réparateurs... tout est prévu pour accompagner le voyageur.

LE DÉFI DÉCOUVERTE : QUI SUIS-JE ?

Le village se décrit lui-même de cette manière : « *grind'église, bieu catieu, s'tête dins chès camps, chès pieds dins l'ieu* ».



Réponse : le village de Long

PORTRAIT DE FAMILLE

Jeunes inscrit(e)s, en réinscription, inscription secondaire ou en transfert d'une autre région.
 Nous souhaitons la bienvenue aux experts-comptables qui ont rejoint les Hauts-de-France en mars et mai 2026.

Dans l'Aisne

Anthony KENDRICK-JONES, à VILLERS-COTTERÊTS

Dans le Nord

Rachid BERKAT, à LILLE
 Caroline BISCH, à LILLE
 Antoine CAMPOS, à VALENCIENNES
 Benoît CHRISTIAENS, à TERDEGHEM
 Loïc DEMASY, à MARCQ-EN-BAROEUL
 Thierry GUIGNARD, à ESQUELBECQ
 Victoire LEBLANC, à BONDUES
 Corentin LEPLUS, à MARCQ-EN-BARCEUL
 Thibaut LEROY, à SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE
 Claire MICHALAK, à LILLE
 Antoine PARZYJAGLA, à MARCQ-EN-BARCEUL
 Grégoire PROUST, à VILLENEUVE D'ASCQ
 Gauthier SEMERY, à FOURMIES
 Léo SEVIN, à DUNKERQUE
 Nicolas TRACZ, à CROIX
 Matthieu VAN GUCHT, à LILLE

Dans l'Oise

Louis CATAKLI, à LE MESNIL-EN-THELLE
 Brahim EL AMMARI, à BEAUVAIS
 Mathieu GAUVIN-SAPHORES, à BABCEUF
 Yves LE DUFF, à COYE-LA-FORÊT
 Stéphane MEJEAN, à BEAUVAIS
 Chloé PICHURA, à CHAMBLY

Dans le Pas-de-Calais

Anthéa DELANNOY, à ARRAS
 Marie-Sylvie GAWRONSKI, à MONCHY-LE-PREUX
 Jean-Maurice MAJOU, à ETAPLES-SUR-MER
 Jordan MANGEMATIN, à MARCONNELLE

Dans la Somme

Julie BOCQUILLON, à BOVES
 Maxime BOONAERT, à AMIENS
 Anthony DYJAK, à GLISY
 Ludivine JACOB, à HEILLY
 Stéphane LESOIL, à AMIENS
 Marion LOUETTE, à BOVES
 Romain MASSALON, à GLISY

Et n'oublions pas celles et ceux qui sont parti(e)s pour une autre région, une autre orientation professionnelle ou une retraite active !
 Nous leur souhaitons « bon vent » !

Jérémie ABENSOUR, Eric AUTARD, Benoît BAILLIE, Laurent BAZIN, Eric BENEZECH, Marc BINO, Pascal BLANCHET, Olivier CAPITAINE, Jean-François COCKENPOT, Rodolphe DAMIENS, Véronique DEBERG, Corinne DEHAINE, Bertrand DHAUSSY, Gérard DURIEZ, Hélène FAILLE ARNAUD, Charlotte HENRY-MOITRY, Alexandre HERBEAU, Georges LAUDE, Patrick MARISSIAUX, Cyril PAGNIEZ, Hélène TREBOUTTE, Denis VANDENBULCKE et Jean-Marie WILCZYNSKI.



C'EST AVEC TRISTESSE QUE NOUS AVONS APPRIS LES DÉCÈS DE

Alain NIELACNY
 Expert-comptable retraité ayant exercé à Anzin, survenu le 16 mars 2026

Francis DUBOIS
 Expert-comptable retraité ayant exercé à Lambersart survenu le 31 mars 2026

Francis HOCHEDÉZ
 Expert-comptable Honoraire ayant exercé à Arras, survenu le 17 mai 2026

Vincent d'AUBREBY
 Expert-comptable retraité ayant exercé à Saint-Nicolas-lez-Arras, survenu le 20 juin 2026

En ces douloureux moments, nous adressons nos bien sincères condoléances aux familles et les assurons de toute notre sympathie.

AGENDA

Prenez note des dates du second semestre 2026

Conseil Régional de l'Ordre
16 OCTOBRE & 18 DÉCEMBRE
Les 2 dernières réunions du Conseil de l'année

**DU 28 SEPTEMBRE
AU 1^{ER} OCTOBRE**

Créa St@rt
5^e édition de l'action organisée par la commission *Création, Évaluation & Transmission*

**Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes**

**23 SEPTEMBRE, 15 OCTOBRE
& 17 DÉCEMBRE**

Les 3 dernières réunions du Conseil de l'année

24 & 25 SEPTEMBRE

L'Assemblée Générale et les Universités d'Automne au Grand Hôtel du Touquet



**Vous êtes
à deux doigts
d'entreprendre ?**

business story
votre projet a rendez-vous
avec un expert-comptable

Bénéficiez de 3 **rendez-vous offerts** avec un expert-comptable de votre choix pour étudier votre projet.

www.business-story.biz

**l'expert
comptable**
un conseil qui compte

Retrouvez **CONSEILS & PERSPECTIVES**

Le magazine des experts-comptables
des Hauts-de-France
sur **smartphone, tablette & desktop**



➤ magazine-expertscomptables-hdf.com

L'action dédiée à l'entrepreneuriat 5^e édition

ENTREPRENDRE ENSEMBLE EFFICACEMENT

28, 29 et 30 SEPTEMBRE

3 jours de webinaires pour tout savoir
sur la création et la reprise d'entreprise !



1^{er} OCTOBRE 2026

Une journée de clôture dans deux villes, Amiens et Lille*
Avec speed meeting & cocktail



Détails de l'évènement et inscriptions
sur www.crea-start.fr
Gratuit & ouvert à tous

Action organisée par le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France
et les partenaires de l'institution, acteurs de la création & reprise d'entreprise.

*A Amiens – Auditorium du Crédit agricole Brie Picardie au 500, rue Saint-Fuscien
A Lille – Village by CA du Crédit agricole Nord de France au 225, rue des Templiers



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES *cc*
Région Hauts-de-France